

Bureau du 11 mars 2002

Décision n° B-2002-0461

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Vente, à M. Olivier Dumas, d'un terrain situé avenue Charles André**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 mars 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de vendre une parcelle de terrain d'environ 379 mètres carrés située avenue Charles André à Saint Genis Laval, à monsieur Olivier Dumas qui, étant agriculteur, s'en est porté acquéreur pour l'exploiter.

Ce terrain, qui comportait un réservoir d'eau aujourd'hui démolit, ne présente plus d'intérêt pour la Communauté urbaine.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, ledit terrain situé en zone NC serait vendu au prix de 462,38 € admis par le service des domaines.

En outre, le tréfonds du terrain en cause étant traversé par des ouvrages, il serait institué, au profit de la Communauté urbaine, dans une bande de terrain de 3 mètres de largeur, et d'une longueur de 22 mètres, une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable.

Enfin, il convient, en vue de cette cession, de déclasser ce terrain du domaine public. En l'absence de texte spécifique définissant la procédure de déclassement du domaine public hors voirie, ce déclassement peut intervenir sans enquête publique ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - ce dossier de déclassement,

b) - le compromis de cession et d'institution d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants au budget annexe des eaux :

- produit de la cession : 462,38 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,